



OPROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 Décembre 2020

PRESENTS: MM. MUFFAT SOPHIE, BAUD Mickaël, BAUD Nadine, FIGUEIRA-VALERIO Joaquim, GEROUDET David, GEROUDET Francis, RAMEL Benoît, VANSCHEEUWYCK Marie-Ange, VALDENNAIRE Bernard

EXCUSEE: CAVET Carole

DEMISSIONNAIRE : BAUD Stéphanie

SECRETAIRE DE SÉANCE: VALDENNAIRE Bernard

Madame la Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 Nov. 2020 :

Madame la Maire rappelle un point du règlement concernant le rôle du secrétaire de séance. Ce dernier rédige le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal. Ce dernier est archivé à la mairie. Il appartient ensuite au maire de rédiger le compte rendu municipal à partir du procès-verbal et de l'afficher dans un délai d'une semaine. Le compte rendu municipal du 9 Novembre 2020 est accepté à l'unanimité.

2. TARIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal procède au vote des tarifs communaux pour l'année 2021. Les tarifs suivants sont approuvés à l'unanimité.

Gîte communal	Basse Saison	Par semaine	250€
Gîte communal	Noël	Par semaine	430€
Gîte communal	Moyenne saison	Par semaine	320€
Gîte communal	Hiver	Par semaine	500€
Gîte communal	Eté	Par semaine	350€
Gîte communal	WE	Par semaine	160€
Appartement (mairie)	Le Contat	Par mois	485€
Appartement (mairie)	Le Crottet	Par mois	485€
Appartement	J3/J4	Par mois	505€
Appartement	J5 (studio)	Par mois	405€
Appartement	I8 (T2)	Par mois	405€
Location boutiques	J1	Par mois	450€
Location boutiques	J2	Par mois	330€
Location boutiques	J3	Par mois	450€
Location engin communal	Avec chauffeur	Par heure	90€
Bus communal	Avec chauffeur	Par heure	60€
Ecole	Repas occasionnel	Par repas	6.70€
Ecole	Repas permanent	Par repas	6.20€
Columbarium	Concession 30 ans		600€

3. TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal procède au vote des tarifs pour l'eau et l'assainissement pour l'année 2021. Les prix sont décalés d'un an, c'est-à-dire que ces derniers votés pour 2021 concerneront les factures de 2022.

Les tarifs suivants sont approuvés à l'unanimité.

EAU		
Abonnement particulier	Par unité de logement	56€
Abonnement Hôtel	par tranche de 100m2 de surface habitable	56€
Abonnement habitation 5/6 chambres	3 unités de logement	168€
Frais de pose	1 fois lors du raccordement	450€
Consommation	Par m3	1.10€
ASSAINISSEMENT		
Appartement < 100 m2	Unité de base (participation financement collectif PFAC)	2500€
Abonnement particulier	Par unité de logement	15€
Abonnement Hôtel	par tranche de 100m2 de surface habitable	15€
Consommation	Par m3	0.50€

Bernard VALDENNAIRE fait remarquer que le budget de l'eau et assainissement est largement bénéficiaire (résultat positif 267 868.25€ en 2019) et que l'augmentation de 10% de la consommation au m3 d'eau par rapport à 2020 n'est justifié que par le probable transfert de ce budget à la CCHC en 2026 comme le précise madame la maire. Dans une telle hypothèse, le prix serait multiplié par 3. Il souligne qu'il est donc important d'effectuer les dépenses de remise en état de notre réseau d'eau et d'assainissement avant que ce budget ne soit potentiellement transféré au profit de la CCHC. David GEROUDET et Mickael BAUD abondent en ce sens et font remarquer que 10% d'augmentation représente en moyenne une augmentation de 12€/an.

4. ASSUJETISSEMENT TVA

Madame la maire explique que la direction des finances publiques (DGFIP) demande à notre mairie d'apporter la preuve que notre budget EAU et ASSAINISSEMENT est assujetti à la TVA. Elle demande au conseil municipal de voter une délibération en ce sens. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

5. RAPPORT SUR PRIX ET QUALITE SERVICE PUBLIC (RPQS)

Le RPQS est un document produit tous les ans par le service d'eau et d'assainissement de la commune pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. Ce document devient public dès lors qu'il a été validé par le conseil municipal. Madame la maire demande au conseil municipal de valider ce document rapidement. David GEROUDET et Bernard VALDENNAIRE font remarquer qu'il est difficile de valider un document qui n'a pas été distribué préalablement. Madame la maire explique que le document est établi avec le SIVU de la vallée d'Aulps et avec les données 2019 qu'on ne peut pas changer. Bernard VALDENNAIRE propose que dans de telles circonstances, une diffusion par email aux intéressés permettrait à minima d'en prendre connaissance. Après lecture rapide du document, il apparait que les indicateurs de performance notamment sur l'eau se dégradent fortement. David GEROUDET fait remarquer que le document montre une perte de plus de 50% de notre système de captation d'eau potable. Une analyse plus approfondie du rapport et de notre réseau d'eau sera menée par la commission compétente afin de comprendre l'origine de la perte d'eau et d'y apporter les mesures correctives adéquates. Le document est néanmoins approuvé à l'unanimité.

6. FONCIER

Dossier FENELON : Servitude de passage pour accéder aux parkings

Accepté

Dossier « L'EXCLUSIF » Empiètement par le propriétaire sur l'espace public en l'Eau. Madame la maire demande au conseil municipal de voter une délibération concernant la différence entre le métrage estimé par la mairie (444.34 m2) et celui réalisé par le géomètre (444 m2). Le prix de vente de la mairie est de 50€/m2. Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

7. FINANCES

Madame la maire demande de voter une décision modificative au niveau du budget de fonctionnement de la commune. Celle-ci consiste à transférer la somme de 5000€ du chapitre 63 (autres charges de gestion courante) vers le chapitre 012 (charges de personnel) qui était sous-évalué. Cette décision est approuvée à l'unanimité.

8. CONTRAT D'ELECTRICITE

Suite à la fin des tarifs réglementés par EDF, madame la maire explique qu'une récente étude comparative effectuée par Energie France pour le compte des municipalités a montré que l'offre de l'opérateur ENGIE était la plus intéressante. Celui-ci garantit ses prix sans augmentation pour une durée de 4 ans. Le gain pour notre commune est de 1500€/an. Notre actuel prestataire est EDF. La décision de changement d'EDF vers ENGIE bien que déjà actée est approuvée à l'unanimité.

Ce changement de contrat ne concerne que la mairie et n'engage pas nos habitants.

9. URBANISME :

P.C	LUXIMMO : 4 Chalets route du Plan	Refusé par CCHC pour manque de diversité architecturale
PC	ADAMEC OLAF	Accepté
PC	HAZELTON	En cours d'instruction CCHC
PC	GIBRAT	En cours d'instruction CCHC
DP	POYEN : Palissade brise vue	Accepté
DP	ELLIOT : Clôture	Accepté
DP	ELLIOT : Agrandissement	En cours d'instruction CCHC
DP	SOLEIL DE FRANCE : panneaux solaires	Accepté
DP	GALLAY Aymé : division foncière	En cours d'instruction CCHC

10. QUESTIONS DIVERSES

- **Qualité du déneigement et travaux :** Une réunion avec la commission travaux, notre maire et nos 2 agents communaux est organisée ce samedi 19 Décembre afin de préciser le cadre de leurs prestations.
- **Service PayFiP :** Le service PayFiP est disponible. Ce service, développé par la direction générale des Finances publiques (DGFIP), permet le paiement des sommes dues pour l'usage des services publics par carte bancaire. Le dispositif est accessible 24h/24 et 7 jours/7. Bernard VALDENNAIRE se charge d'informer les habitants via Politéa et le site web de la mairie.
- **Fermeture de la Trésorerie de Saint Jean d'Aulps :** La fermeture programmée en 2023 est avancée au 1^{er} Janvier 2021. Notre trésorerie est désormais celle de Thonon.
- **Remerciements Paniers des anciens :** Plusieurs personnes ont adressé leurs remerciements à la mairie pour la livraison des paniers des anciens.
- **Parution de l'ouvrage de Philippe MUGNIER :** Le nouvel ouvrage de Philippe MUGNIER, natif des Gets, « L'homme au balcon » est disponible. De nombreuses références à nos villages y sont rapportées.
- **Panneaux 30km/h :** Route du plan et au couard d'amont. Bernard VALDENNAIRE se charge de vérifier si ces panneaux ont été commandés.
- **Contrat Espace Naturel Sensible « ENS » :** En qualité de Présidente du COPIL Natura200 "Roc d'Enfer", Madame la Maire informe que la CCHC a décidé de s'engager dans une démarche CTENS avec le département dont le but est la préservation des milieux naturels et la mise en valeur de ces espaces. Le Département consacre un budget annuel de 18 M€ à l'ensemble de ses actions en faveur de la préservation des Espaces naturels.

Prochain conseil municipal : **Lundi 11 Janvier 2021**

Madame la Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 21H45.

Le Secrétaire de séance
Bernard VALDENNAIRE

